

Liste de contrôle

Demande d'exonération de la taxe universitaire

- Toute demande pour cas de rigueur d'exonération de la taxe universitaire doit être rédigée en personne et être suffisamment justifiée (il n'existe pas de formulaire comme c'est le cas pour le prolongement de la durée des études).
- Cette demande doit mentionner le nombre de semestres pour lequel l'exonération des taxes est demandée.
- Dans la demande, la date de fin des études doit être clairement indiquée.
- Il convient également de préciser le nombre de crédits ECTS manquants pour le diplôme.
- Les documents suivants doivent être joints à la demande :
 - Justificatifs des motifs indiqués ;
 - Un plan d'études convenu avec le-s service-s de conseil aux études compétent-s et considéré comme réaliste pour les programmes uniques, ou avec majeure et mineure ;
 - Feuille d'études à jour de KSL avec tous les crédits ECTS acquis jusqu'à présent.

Envoyez la demande avec toutes les pièces jointes en respectant les délais suivants :

- 15 mars pour le semestre d'automne
- 15 octobre pour le semestre de printemps

par e-mail info.zib@unibe.ch, à l'attention du Service d'admission, d'immatriculation et de renseignements.